



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 18 décembre 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Monsieur Mohamed MBITEL

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 34
Date de la convocation : 12 décembre 2023
Date de publication : 22 décembre 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline,	DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-	BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, PRAT Hervé, MUGNIER Christine, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume
---	--	---

Conseillers absents ayant donné procuration

DELAINE Isabelle donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, CUSSEY Laëtitia donne procuration à DOUZENEL Alexandre, JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à HERRMANN Nadine, GOMET Nicolas donne procuration à BOUTELOUP Guillaume, DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé

Conseillers absents non représentés

GRUET Justine

Objet : Modification du règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (crèches)

Rapporteur : Madame Frédérique DRAY

Lors de sa séance du 21 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé un règlement intérieur commun aux Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) afin d'uniformiser les modalités de prise en charge de tous les établissements.

Ledit document fixe les modalités d'organisation et précise :

- L'admission des enfants et démarches administratives,
- La vie à la crèche,
- Le fonctionnement des structures.

Aujourd'hui, quelques précisions sont nécessaires afin que les points ci-après soient moins équivoques pour les familles.

Les changements apportés concernent :

- La réservation des places en accueil occasionnel en halte-garderie,
- Les motifs entraînant la fin de la prise en charge d'un enfant,
- La procédure d'inscription en crèche.

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Sociales, Familiales et Scolaires du 12 décembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville de Dole tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Il abroge et remplace le précédent règlement des structures Petite Enfance.

SCRUTIN POUR : 34
 CONTRE : 0
 DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Actions Éducatives/Petite Enfance

*Fait à Dole, le 18 décembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Jean-Baptiste GAGNOUX

